Nations Unies S/PV.6796



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6796e séance

Vendredi 29 juin 2012, à 9 h 50

New York

Président :	M. Wang Min	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/421)

12-39661(F)



La séance est ouverte à 9 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/421)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur du Conseil, j'invite S. E. l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira, Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/421, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur, ainsi que sur le document S/2012/365, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/481, qui contient une lettre datée du 25 juin 2012, adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général, dans laquelle il transmet la stratégie régionale pour faire face à la menace et aux effets des activités de l'Armée de résistance du Seigneur, élaborée suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21).

Je donne maintenant la parole à M. Moussa.

M. Moussa : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la possibilité que vous m'offrez de présenter devant le Conseil le deuxième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (S/2012/421), y compris les actions menées par les Nations Unies pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Comme l'Ambassadeur Madeira, Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la question de la LRA, est parmi nous, mes propos sur ce sujet porteront essentiellement sur la stratégie régionale des Nations Unies pour faire face à ce fléau.

Depuis plus d'un an maintenant, le BRENUAC travaille en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ses États membres et d'autres partenaires pour résoudre certains des défis auxquels la sous-région est confrontée dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Ces défis incluent la gouvernance politique, la faiblesse des institutions, la gestion des processus électoraux, la dégradation de l'environnement, le développement socioéconomique, les conséquences de la crise libyenne, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et les menaces transfrontalières posées par des groupes armés tels que Boko Haram et la LRA. Forts de notre expérience acquise sur le terrain, nous avons pu identifier des domaines d'engagement prioritaires entre le BRENUAC et la CEEAC qui guideront nos efforts dans la sous-région.

(l'orateur poursuit en anglais)

En notre qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, nous avons également facilité le fonctionnement de ce Comité, notamment en organisant deux réunions ministérielles. La prochaine étape consiste pour nous à aider le Comité à mettre en œuvre la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme qu'il a adoptée en décembre dernier. Nous allons aussi lui fournir un appui pour les célébrations de son vingtième anniversaire.

Le BRENUAC, de concert avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, s'emploie activement à faciliter la mise en œuvre de la résolution 2039 (2012) sur la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée et ce, en coopération étroite également avec la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du golfe de Guinée et l'Union africaine. Tous ensemble, et comme l'a demandé le Conseil,

nous sommes en train de préparer la tenue d'un sommet régional d'ici à la fin de cette année.

La sous-région est dotée d'abondantes réserves en ressources naturelles. Toutefois, la bonne gestion de ces ressources et leur exploitation judicieuse au bénéfice de la majorité de la population demeurent un défi de taille. Cependant, la bonne santé des économies des pays de l'Afrique centrale, qui ont affiché un taux de croissance moyen de plus de 5% en 2011, est une tendance des plus encourageantes. Malgré cette bonne nouvelle, plusieurs indicateurs montrent que, notamment en raison des faiblesses en matière de gouvernance économique, les fruits de cette croissance au niveau macroéconomique n'atteignent pas encore la vaste majorité de la population.

Durant la visite qu'il a effectuée dans la sous-région en février dernier, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de réduire le fossé grandissant entre riches et pauvres dans certains États de l'Afrique centrale. Il a invité instamment les gouvernements « à faire davantage d'efforts pour consolider le tissu social, en promouvant l'équité sociale et en veillant à une meilleure redistribution des revenus », et ainsi à améliorer les perspectives de croissance durable, de paix et de prospérité.

Le 14 novembre 2011, j'ai fait un exposé au Conseil (voir S/PV.6657) sur les terribles souffrances que le groupe criminel le plus barbare sévissant en Afrique centrale, la LRA, infligent aux populations locales. Depuis plus de deux décennies, ce groupe mutile, tue et kidnappe femmes et enfants, provoquant le déplacement de plus de 445 000 personnes. Après mon exposé, à l'issue de la séance, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2011/21, dans laquelle il a engagé le BRENUAC, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à mettre au point une stratégie régionale pour faire face à la menace posée par la LRA, en collaboration avec les missions des Nations Unies présentes dans les zones où sévit la LRA et l'Union africaine. À ce titre, nous avons tenu de vastes consultations avec les gouvernements des pays touchés et avec les acteurs nationaux et régionaux et la communauté internationale en général, pour élaborer une stratégie coordonnée.

La stratégie, qui a été présentée au Conseil, est axée sur cinq grands objectifs, à savoir : premièrement, appui à la mise en œuvre intégrale de l'Initiative régionale de l'Union africaine concernant la LRA; deuxièmement, renforcement des efforts de promotion de la protection des civils; troisièmement, élargissement des activités actuelles de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration (DDRRR) à toutes les zones où sévit la LRA; quatrièmement, promotion d'une action humanitaire et de protection de l'enfance coordonnée dans toutes les zones où sévit la LRA et enfin, cinquièmement, fourniture d'un appui aux gouvernements touchés par la LRA dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement afin de leur permettre d'établir l'autorité de l'État sur toute l'étendue de leur territoire. Une fois que cette stratégie aura été approuvée, l'ONU et ses partenaires devront se mettre d'accord sur un plan de mise en œuvre.

La stratégie va bien au-delà des seules opérations militaires et activités de DDRRR. Elle prend également en compte le sort des victimes pour garantir leur réinsertion socioéconomique dans leur communauté respective. Toutefois cette stratégie ne doit être que le début d'un effort vigoureux du Conseil sur la question de la LRA, afin de mettre fin une fois pour toute aux atrocités auxquelles se livre ce groupe. Le succès de sa mise en œuvre dépendra du niveau de coopération entre les pays concernés et de leur engagement, ainsi que de la mobilisation des ressources pour remédier aux déficits de financement.

Bien que l'un de ses principaux chefs ait été capturé récemment, et en dépit de l'amenuisement considérable de ses capacités, la LRA reste extrêmement dangereuse et est toujours en mesure d'infliger de grandes souffrances à la population. C'est pourquoi j'appelle le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à accorder un appui actif à la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies et à l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine. Il faut, par ailleurs, veiller de façon impérative à ouvrir une enquête sur les sources de financement de la LRA.

Le BRENUAC est décidé à continuer d'appuyer les efforts consentis par les pays de la sous-région en faveur de la paix et de la sécurité. À cet égard, le BRENUAC continuera d'appuyer les initiatives sous-régionales visant à relever les grands défis posés à la paix et à la sécurité en Afrique centrale, notamment la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la LRA, ainsi que les mesures prises pour contrer la menace posée par la piraterie et les vols à main armée au large du golfe de Guinée. Il continuera également d'appuyer les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Moussa pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Madeira.

M. Madeira (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping,

je salue le Conseil de sécurité et tiens à remercier l'ONU - et en particulier le Conseil de sécurité et le Secrétaire général – pour son engagement continu aux côtés de l'Union africaine et son appui aux efforts internationaux visant à éliminer la menace que constitue l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Je tiens également à exprimer notre reconnaissance pour l'appui concret accordé par l'ONU par le biais de ses missions, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); de ses bureaux – le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine; et de ses organismes humanitaires afin de répondre à la menace posée par la LRA et à son impact sur les pays touchés, en particulier la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République du Soudan du Sud. Cet appui a effectivement permis de renforcer la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur de l'Union africaine.

Je rappelle que, bien que des opérations militaires successives aient considérablement affaibli le commandement de la LRA, la capacité des rebelles à commettre des atrocités contre des civils n'est nullement diminuée. Le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/421) en date du 11 juin décrit avec précision la situation actuelle concernant la LRA. Je tiens cependant à souligner les efforts consentis à ce jour par certains des principaux partenaires de l'Union africaine dans la lutte contre la LRA.

Les opérations militaires menées contre la LRA avec l'appui des États-Unis, notamment en République centrafricaine, ont maintenu la pression sur la LRA, forçant les rebelles à être constamment en fuite. Ces opérations ont permis la capture, le 12 mai, par les troupes ougandaises, du général de division autoproclamé Caesar Acellam, qui avait été le numéro quatre de la LRA; la capture, le 22 mai, par les troupes de la République centrafricaine, de deux combattants de la LRA; et l'élimination, le 16 juin, par les troupes ougandaises, de deux autres combattants de la LRA, ainsi que la rescousse de sept civils qui avaient été enlevés. De plus, la MONUSCO, le Gouvernement des États-Unis et diverses organisations non gouvernementales appuient ces actions par le biais d'opérations psychologiques sous forme de messages radio appelant les membres de la LRA à rentrer chez eux et de tracts largués depuis les airs et écrits dans les langues locales, encourageant les éléments de la LRA à faire défection en masse. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur de l'Union africaine devrait soutenir ces efforts, notamment par le biais d'opérations militaires, afin d'intensifier la pression sur la LRA, ce qui produira un plus grand nombre de captures, de redditions et de défections et, en fin de compte, l'élimination de ce groupe tout entier.

À ce stade, je voudrais rendre hommage à l'appui et à l'engagement immenses de l'Union européenne en faveur de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Depuis 2010, l'Union européenne assure un financement qui soutient les efforts déployés par l'Union africaine pour éliminer la LRA.

La présente séance est pour moi l'occasion d'informer le Conseil de certaines des grandes questions concernant l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. La première réunion ministérielle du mécanisme conjoint de coordination concernant la LRA, tenue le 8 mai à Addis-Abeba (Éthiopie), a adopté des mesures concrètes et adopté des décisions importantes quant aux prochaines mesures à prendre pour la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Ces mesures portent notamment sur l'opérationnalisation intégrale du siège de l'Équipe spéciale régionale et des trois secteurs; la coordination entre l'Équipe spéciale et les missions et bureaux des Nations Unies sur le terrain; et l'organisation d'un forum d'appui axé sur la mobilisation des ressources pour l'Initiative de coopération. En outre, la 321e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue le 22 mai à Addis-Abeba, a prorogé de 12 mois l'autorisation de mise en œuvre de l'Initiative.

Les principaux objectifs de l'Initiative de l'Union africaine sont de renforcer la capacité des pays touchés à faire effectivement face à la menace de la LRA et à la neutraliser; faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire aux communautés touchées et créer un environnement propice à la stabilisation et à la réhabilitation des zones touchées. Ces objectifs – les deux derniers en particulier qui portent sur l'assistance humanitaire, la protection des civils, l'aide aux anciens combattants en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration, et les besoins de relèvement à long terme des personnes touchées – font écho à ceux du système des Nations Unies sur le terrain et ont donc été clairement définis dans la stratégie régionale globale de lutte contre la LRA.

Les composantes et structures clefs de l'Initiative sont le mécanisme conjoint de coordination – un organe politique

ad hoc qui comprend les ministres des affaires étrangères des quatre pays touchés par la LRA, a un secrétariat à Bangui et est présidé par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine – dont la tâche consiste à traiter des questions politiques générales, à imprimer une orientation stratégique et à coordonner avec toutes les parties prenantes la lutte contre la LRA; une force forte de 5 000 soldats dont le siège est à Yambio (Soudan du Sud); et les trois secteurs opérationnels, à Nzara (Soudan du Sud), Dungu (République démocratique du Congo) et Obo (République centrafricaine).

S'agissant de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale, nous sommes en mesure de déclarer que depuis l'autorisation par le Conseil de sécurité et l'Union africaine en novembre 2011 de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine, les efforts suivants ont été accomplis.

Les structures de commandement et de contrôle de l'équipe spéciale régionale, restées en suspens, ce qui constituait un handicap potentiel pour les opérations, ont été adoptées le 8 mai 2012 à la première réunion ministérielle du mécanisme conjoint de coordination. Le quartier général de l'équipe spéciale régionale dispose maintenant d'effectifs au complet, avec 30 fonctionnaires, dont un conseiller civil pour les questions humanitaires, un conseiller civil pour les questions se rapportant aux droits de l'homme et un officier de police, qui ont une fonction de consultation dans le domaine de la primauté du droit et sont chargés de veiller à ce que les activités de nos soldats dans les zones victimes de la LRA, ainsi que leur interaction avec les populations touchées et les éléments de la LRA, se déroulent dans le strict respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ils ont tous subi la formation initiale.

Une équipe conjointe composée d'officiers militaires du quartier général de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique conduit actuellement une mission d'évaluation technique dans les différents secteurs afin d'évaluer les moyens, les problèmes et les besoins qui sont les leurs pour pouvoir mener des opérations efficaces. Le processus d'adoption des grands documents techniques, notamment les instructions permanentes, les règles d'engagement, les mesures communes relatives au traitement des combattants et des victimes de la LRA, et les directives relatives à la protection des civils, suit son cours.

Sur les plans politique et diplomatique, j'ai entrepris, conjointement avec mon collègue le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa, d'inviter les missions à dialoguer avec les dirigeants des pays victimes de la LRA afin de les amener à maintenir leur engagement ou, le cas échéant, de les exhorter à renouveler leur coopération sur la question de la LRA.

En marge de ces missions, nous avons souvent œuvré avec les représentants des partenaires de la coopération internationale à galvaniser l'appui international en faveur de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA. Nous avons également entrepris une mission conjointe à N'Djamena, au Tchad, en avril, dans le cadre de notre objectif stratégique, la recherche d'un appui diplomatique de la part des voisins des pays victimes de la LRA en vue de bloquer la fuite éventuelle de la LRA vers de nouvelles zones de ces pays. Des consultations sont en cours avec les autorités de la République du Soudan autour d'une mission analogue à Khartoum.

La mise en œuvre efficace de l'initiative menée par l'Union africaine est, toutefois, remise en cause par certains problèmes critiques face auxquels nous en appelons à l'appui international. Ces problèmes portent sur la prévisibilité des ressources financières et matérielles et l'appui logistique au secrétariat du mécanisme conjoint de coordination et du Bureau de l'Envoyé spécial pour les zones touchées par la LRA, le fonctionnement du quartier général de l'équipe spéciale régionale et les unités opérationnelles qui traquent la LRA dans les secteurs respectifs.

Les unités opérationnelles ont besoin d'un soutien concret, à savoir une formation adaptée, des systèmes de communication harmonisés, des rations alimentaires, une assistance médicale, des moyens de transport aériens et terrestres, des munitions, du carburant et des lubrifiants, entre autres, pour pouvoir entreprendre des opérations militaires musclées contre la LRA afin de provoquer des défections ou la capitulation et la capture de combattants de la LRA et de se porter au secours des personnes enlevées par la LRA.

Je tiens à informer le Conseil de sécurité que, le 22 novembre 2011, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a qualifié la LRA d'organisation terroriste et demandé au Conseil de sécurité de faire de même. Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour demander officiellement au Conseil de sécurité, par votre entremise, d'étudier la demande formulée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de déclarer la LRA comme une organisation terroriste. Je souhaite aussi faire écho à la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 22 mai 2012 à l'attention du Conseil de sécurité afin qu'il étudie les modalités d'un renforcement de son appui aux efforts internationaux menés par l'Union

africaine, en modifiant, entre autres, le mandat des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans les pays victimes de la LRA. À cet égard, je tiens à redire qu'il est nécessaire de mettre à disposition un réseau de transports aériens dans les trois secteurs.

Je fais en outre appel au Conseil de sécurité pour qu'il nous apporte son appui s'agissant des ressources nécessaires pour atténuer les obstacles susmentionnés au bon fonctionnement du secrétariat du mécanisme conjoint de coordination et du Bureau de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les zones touchées par la LRA à Bangui, du quartier général de l'équipe spéciale régionale/centre d'opérations conjoint de Yambio, et des quartiers généraux de secteur, et de leurs unités opérationnelles à Nzara, Dungu et Obo.

Nous applaudissons à l'engagement politique constant des États-Unis sur le problème de la LRA, et notamment à leur déploiement dans la région d'une centaine de militaires, en octobre 2011, chargés d'apporter une assistance logistique, ainsi qu'en matière de planification et de renseignement. Nous remercions l'Union européenne de son important soutien continu à l'Initiative de coopération régionale contre la LRA menée par l'Union africaine. Cet appui s'est avéré essentiel pour l'opérationnalisation des différentes structures de l'Initiative. Nous saluons également les efforts déployés par les Membres du Parlement, au Royaume-Uni, qui ont débattu de la question de la LRA et exhorté leur gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter Kony. Nous nous réjouissons de ces efforts et demandons aux autres États Membres de l'ONU de faire davantage pour renforcer encore la dynamique mondiale actuelle en ce qui concerne la lutte contre Kony et la LRA. À cet égard, j'exhorte le Conseil de sécurité à nous aider à refuser à la LRA toute source extérieure de soutien, notamment tout refuge à ses sympathisants, qui continuent de publier des déclarations de la diaspora à l'appui de ce groupe terroriste.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Madeira de sa déclaration.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Parham (Royaume-Uni) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir programmé l'importante séance de ce jour au Conseil de sécurité. Je voudrais également, pour commencer, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé et de la précieuse contribution qu'il apporte à la paix et à la sécurité dans la région d'Afrique centrale. Je tiens également à remercier l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur, l'Ambassadeur Madeira, de son exposé très utile de ce matin. Sa présence ici aujourd'hui est une illustration de la solide coordination qui existe entre l'ONU et l'Union africaine sur cet important sujet. Le Royaume-Uni invite le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) à continuer de coordonner les travaux de l'ONU, de l'Union africaine et des États victimes de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) pour combattre la menace de la LRA.

Comme M. Moussa et l'Ambassadeur Madeira viennent de nous le rappeler, la LRA demeure une menace, violente et sans scrupules, pour les civils de toute l'Afrique centrale. Les atrocités qu'elle commet sont lourdes de conséquences humanitaires et sur les droits de l'homme. Les membres du Conseil et le Représentant spécial, Abou Moussa, ont eu l'occasion d'entendre d'effroyables descriptions de ces atrocités en séance, la semaine dernière, dans le cadre de la formule Arria, auprès de certains de ceux qui travaillent au contact direct des victimes.

Le Royaume-Unis condamne dans les termes les plus énergiques les violations continuelles par la LRA du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La campagne de la LRA risque de déstabiliser encore davantage la situation en République démocratique du Congo, en République du Soudan du Sud et en République centrafricaine, et d'entraver les efforts que font ces pays pour progresser vers la paix et la sécurité. Il importe d'éliminer la menace de la LRA si l'on veut instaurer et cimenter des conditions de sécurité et de stabilité dans les pays touchés.

Dans cette optique, la publication de la stratégie régionale relative à l'Armée de résistance du Seigneur est un pas dont il faut se féliciter. La communauté internationale doit maintenant veiller à ce que soit apportée une réponse internationale adaptée et coordonnée au problème. Nous avons besoin d'une réponse unifiée de la part des pays victimes de la LRA, de l'Union africaine et des missions politiques, humanitaires, de développement et de maintien de la paix des Nations Unies dans ces pays.

À cet égard, le Royaume-Uni salue le travail entrepris par l'Union africaine afin de mettre en place son équipe spéciale régionale, dont vient de nous parler l'Ambassadeur Madeira. Le Royaume-Uni préconise le déploiement complet, le plus tôt possible, des contingents dans la région.

La stratégie régionale des Nations Unies doit maintenant être mise en œuvre intégralement et rapidement. J'encourage le BRENUAC à établir un plan de mise en

œuvre chiffré pour la stratégie qui décrira les mesures prioritaires et énoncera les résultats obtenus. Il importe d'identifier aussitôt que possible les déficits de ressources et de les expliquer à la communauté des donateurs dans son ensemble.

Le Royaume-Uni salue également les travaux importants qu'accomplissent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le domaine de la protection des civils. Le maintien et l'amélioration de la coordination et du partage d'informations entre ces missions et avec d'autres parties prenantes permettront d'améliorer l'efficacité de ces efforts. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'est dit favorable au renforcement des capacités de la cellule d'information dans le nord de la République démocratique du Congo, qui permettra d'améliorer l'échange d'informations entre les missions.

Je suis heureux de constater qu'une initiative aussi importante que le programme fructueux de démobilisation, de désarmement, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration s'étend sur l'ensemble de la région touchée par l'Armée de résistance du Seigneur. Je prie l'ONU de fournir un niveau d'appui constant à ce programme dans la région, mais également d'évaluer les récentes modifications des lois d'amnistie dans la région et de réagir en conséquence en fonction de l'impact qu'elles ont sur le programme.

Je passe maintenant au rôle plus général joué par le BRENUAC dans la lutte contre les problèmes de sécurité dans toute l'Afrique centrale. Le Royaume-Uni demeure préoccupé par l'instabilité croissante dans la région. Je me félicite du renforcement de la collaboration régionale dans la lutte contre ces menaces, et j'encourage les différents acteurs à élargir et à intensifier cette coopération. Le BRENUAC aura un rôle important à jouer dans l'appui aux activités de prévention en amont des conflits en anticipant les tensions dans la région et en faisant office de médiateur entre les parties.

Le Royaume-Uni reconnaît également le rôle de chef de file que joue l'ONU dans le domaine de la sécurité maritime et le rôle positif que jouent les États d'Afrique centrale. Une action régionale coordonnée revêt également de l'importance dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons de la signature par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest d'un mémorandum d'accord sur la sécurité maritime. Le dialogue régional doit couvrir des questions qui dépassent le cadre de la piraterie et porter également sur la pêche illégale, le mazoutage illégal, les armes, et le trafic de personnes et de stupéfiants.

Enfin, je remercie les membres du Conseil de leur appui au projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation britannique et dont vous, Monsieur le Président, allez sou peu donner lecture au nom du Conseil.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous remercions votre délégation d'avoir organisé notre débat d'aujourd'hui. Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé détaillé sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Nous remercions également l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la question de la LRA, l'Ambassadeur Francisco Madeira, de l'exposé utile qu'il a présenté au Conseil.

S'agissant de la situation en Afrique centrale, nous sommes heureux de la poursuite par les dirigeants politiques de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) des efforts de lutte contre les menaces qui touchent leur sous-région, comme le montre le sommet qui s'est tenu en janvier. L'Afrique du Sud félicite les pays de la région des excellents taux de croissance économique qu'ils ont enregistrés en dépit des difficultés économiques et financières actuelles. Néanmoins, il importe de déployer des efforts pour veiller à ce que cette croissance se traduise par une atténuation de la pauvreté et bénéficie à la majorité des communautés vulnérables et marginalisées.

Nous demeurons convaincus que le développement économique et la sécurité sont complémentaires, et nous félicitons donc le BRENUAC des efforts qu'il déploie pour aider les États de la région à renforcer les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix et à lutter contre les menaces transfrontières. Nous félicitons plus particulièrement les pays de la région d'avoir organisé des élections pacifiques. Comme le note le Secrétaire général (S/2012/421), une préoccupation demeure quant au fait que la violence électorale pourrait être une source d'instabilité en l'absence de processus électoraux transparents, légaux, participatifs et sans exclusive.

Nous sommes également préoccupés par les conséquences que peut avoir l'insécurité dans la région du Sahel, qui est consécutive à la crise libyenne, pour la paix, la stabilité et le développement socioéconomique de la région de l'Afrique centrale. La prolifération des armes et la propagation de la criminalité transnationale organisée et des groupes terroristes continuent de poser une menace à la sécurité de la région. À cet égard, les informations selon lesquelles Boko Haram opère maintenant au-delà des frontières du Nigéria sont tout aussi préoccupantes.

Ma délégation est satisfaite du niveau élevé de coopération entre le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec d'autres présences des Nations Unies dans la région, en matière de lutte contre les problèmes socioéconomiques et de sécurité communs que connaît la sous-région. Les enseignements tirés pourraient permettre d'améliorer l'efficacité de ces deux présences régionales. Cette collaboration s'étend également à d'autres organes régionaux tels que la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée en vue de lutter contre les problèmes de sécurité maritime qui touchent la région.

Le BRENUAC est doté d'un mandat important en matière de collaboration avec les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans les zones touchées, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Union africaine (UA) en vue de faciliter la coopération dans le cadre de la lutte contre la menace que pose la LRA. La collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes revêt une importance capitale. Au cours de l'année écoulée, l'ONU et l'UA ont lancé un certain nombre d'initiatives conjointes, notamment des visites dans des pays touchés par les activités de la LRA. Ces démarches fondées sur la collaboration ont aidé les deux organisations à renforcer la détermination de la communauté internationale à combattre le fléau de la LRA.

Les activités de la LRA continuent de poser une grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région, avec de graves répercussions sur le plan humanitaire. L'Afrique du Sud est préoccupée par les effets dévastateurs de ce groupe armé et de ses activités incessantes dans un certain nombre de pays africains, notamment la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan du Sud et la République centrafricaine. La brutalité de ces activités continue de hanter des milliers de civils innocents, notamment des femmes et des enfants, et elle a provoqué des déplacements massifs de population ainsi qu'une crise humanitaire aiguë.

L'Union africaine a qualifié la LRA d'organisation terroriste, et le Conseil de sécurité doit donc traiter la LRA en tant que telle. L'Afrique du Sud salue la coopération militaire en cours entre les pays touchés par les activités de la LRA en matière de lutte contre ce problème.

À cet égard, ma délégation se félicite du lancement officiel le 24 mars de l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA conduite par l'Union africaine, qui comprend un mécanisme conjoint de coordination, une équipe spéciale régionale et un centre d'opérations conjoint. L'Initiative permettra notamment de renforcer les capacités opérationnelles des pays touchés par les atrocités que commet la LRA et de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux États touchés. L'Ambassadeur Madeira a décrit en détail les modalités de l'Initiative. Il sera capital que la communauté internationale fournisse tout l'appui nécessaire à l'Initiative, en particulier en termes logistiques, financiers et techniques, afin de faciliter le bon fonctionnement des différentes composantes de l'Initiative et de renforcer les capacités des forces armées et des forces de sécurité des pays touchés.

Nous réaffirmons que l'action militaire contre la LRA doit être menée de manière à réduire autant que possible les dommages causés à la population civile, et qu'elle doit être conforme au droit international applicable, notamment le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. L'Afrique du Sud tient à souligner que ces opérations militaires doivent faire partie d'une stratégie globale qui doit prévoir des amnisties, des politiques visant à faciliter la défection et la réintégration, et l'arrestation des commandants de la LRA inculpés par la Cour pénale internationale. À cet égard, nous nous félicitons de l'arrestation d'un haut commandant de la LRA, Caesar Acellam.

Enfin, ma délégation tient à exprimer son appréciation pour les travaux effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, et son équipe, et nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises en cours. Pour que le BRENUAC puisse mettre en œuvre tous ses plans et programmes pour la région, il importe de lui allouer les ressources nécessaires.

Ma délégation appuie le projet de déclaration présidentielle que le Conseil va bientôt adopter.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé la présente séance pour aborder la question des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), plus particulièrement dans le contexte de la menace que pose l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, et l'Ambassadeur Madeira de leurs exposés.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général (S/2012/421) sur le BRENUAC et la LRA et sur une stratégie régionale concernant les zones touchées par la LRA.

Les pays d'Afrique centrale accomplissent des progrès réguliers en vue de surmonter les conséquences néfastes de décennies d'instabilité et de conflit. La région connaît une stabilité politique globale. Des élections se sont déroulées

à point nommé dans plusieurs pays, et elles ont permis de poursuivre la consolidation des institutions démocratiques. Certains pays ont lancé une réforme économique, ce qui a donné lieu à une forte croissance économique dans la région. Ils coopèrent également avec les partenaires régionaux et étrangers dans leur lutte contre leurs problèmes communs, notamment la prolifération des armes, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale continuent également de jouer un rôle crucial dans le cadre de la lutte contre ces problèmes, en partenariat avec le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Malgré ces tendances positives, les pays de la région continuent de faire face aux conséquences des conflits passés. Dans l'ensemble, les indicateurs socioéconomiques restent faibles et la situation précaire sur le plan humanitaire et en matière de sécurité qui règne au Sahel a des conséquences néfastes pour la région. Les activités des groupes terroristes tels que Boko Haram, des groupes armés et des réseaux criminels transnationaux, le trafic de drogue et la piraterie maritime et le vol à main armée en mer dans le golfe de Guinée continuent de poser une menace à la sécurité et à la stabilité de la région.

Dans un tel contexte, les activités du BRENUAC revêtent une grande importance, en particulier en ce qui concerne la prévention des conflits, l'alerte rapide et de règlement des problèmes socioéconomiques mondiaux. Nous félicitons le BRENUAC et M. Abou Moussa, Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, pour leur coopération avec les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales. Le BRENUAC doit renforcer cette collaboration et appuyer les gouvernements et les organisations de la région dans leurs efforts, en vue de tirer pleinement parti des cadres régionaux de coopération élaborés pour faire face à ces défis communs.

Le Conseil, quant à lui, doit s'employer à encourager la communauté internationale à fournir des ressources adéquates pour les initiatives nationales et régionales, en particulier en matière de renforcement des capacités nationales en ce qui concerne l'administration, la police civile et les forces de sécurité, la réforme du secteur de la sécurité, les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et le développement socioéconomique. Compte tenu de la fragilité des institutions politiques de plusieurs pays, il importe également que les autorités nationales et régionales tiennent compte de la nécessité de lancer des processus politique sans exclusive, notamment des réformes électorales.

La piraterie dans le golfe de Guinée est une menace majeure pour la navigation maritime, le commerce et les activités économiques dans plusieurs pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons pris note des progrès accomplis en vue d'une approche coordonnée pour s'attaquer à ce problème, y compris la création d'un centre multinational de coordination pour la sécurité maritime en Guinée équatoriale. Nous espérons que la réunion au sommet envisagée se tiendra prochainement, afin qu'elle puisse élaborer une stratégie régionale.

L'intensification, cette année, des activités de LRA, en particulier dans la République centrafricaine et la République démocratique du Congo est extrêmement préoccupante. La LRA demeure une grave menace et ses activités criminelles ont contraint plus de 445 000 personnes à quitter leurs communautés dans la région de l'Afrique centrale, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Ouganda. Même si certains pays, comme l'Ouganda, avec le soutien de partenaires régionaux et étrangers, ont introduit un certain nombre de mesures visant à relever le défi posé par la LRA, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, nous avons pris note des efforts déployés par le BRENUAC et le lancement de l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA conduite par l'Union africaine cette année. Nous espérons que l'Union africaine continuera à travailler en étroite collaboration avec les pays touchés en vue d'un déploiement rapide de l'équipe spéciale régionale dans les trois secteurs identifiés.

Nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle toute stratégie efficace concernant la LRA devrait se concentrer sur le renforcement des capacités des autorités nationales, notamment leurs forces de sécurité, afin d'étendre l'autorité de l'État, et, d'une manière générale, sur le développement socioéconomique dans les zones touchées. L'aide apportée par la communauté internationale sur le plan humanitaire et en matière de développement et son concours à la consolidation de la paix dans les régions touchées par les activités de la LRA doivent s'attaquer aux causes profondes des activités des groupes armés. Les programmes nationaux de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration doivent bénéficier de ressources suffisantes et être renforcés par un plan à long terme de création d'emplois au sein de communautés touchées. Il importe également de déployer des efforts importants pour neutraliser les groupes actifs restants et traduire en justice les dirigeants de la LRA. L'aide extérieure aux pays touchés devrait avoir un caractère apolitique et respecter la souveraineté nationale

en matière de politiques et en ce qui concerne les questions opérationnelles.

À cet égard, il est important de veiller à ce que les missions des Nations Unies présentes dans la région ne se voient pas confier des tâches supplémentaires sans une augmentation correspondante de leurs ressources humaines et matérielles. Sans cette augmentation des ressources, l'expansion des mandats des missions ne permettra pas d'assurer l'efficacité des opérations.

Je termine en indiquant que l'Inde est prête à contribuer aux efforts visant à régler les problèmes auxquels se heurtent les pays de la région de l'Afrique centrale, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités et du développement socioéconomique.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, je vous remercie pour l'organisation de ce débat pour lequel nous avons été utilement préparés par la réunion qui s'est tenue la semaine dernière selon la formule Arria, à l'initiative du Portugal et du Royaume-Uni.

Je voudrais également remercier M. Abou Moussa, Représentant Spécial du Secrétaire Général, et l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira pour leurs exposés très complets.

Le Maroc se félicite des réalisations importantes accomplies par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), un an à peine après son établissement effectif, dans les domaines de la coordination et de la coopération entre les États et les organisations de la sous-région, mais aussi avec les institutions et les missions des Nations Unies. Partant de notre conviction que seule une coopération régionale effective et solidaire est à même d'apporter des réponses durables aux défis qui pèsent sur les pays d'Afrique centrale, nous nous félicitons du renforcement de la coopération au niveau régional, entre le BRENUAC et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) ainsi qu'avec le Secrétariat de la Conférence internationale des Grands Lacs. Le soutien au renforcement des institutions sous-régionales doit continuer à être une priorité du BRENUAC.

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les défis sécuritaires émanant du Sahel et du phénomène de la piraterie dans le golfe de Guinée, le Maroc se félicite des efforts du BRENUAC pour faciliter la mise en place de réponses régionales à ces défis à travers une coopération transrégionale et interrégionale renforcée. Nous saluons particulièrement la coopération établie entre le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et leur engagement à travailler ensemble pour lutter contre les menaces communes affectant la sécurité et la stabilité de ces deux sous-régions.

S'agissant de la piraterie dans le golfe de Guinée, nous saluons les efforts du Bureau pour faciliter d'une part, l'organisation du Sommet régional sur la piraterie dans le golfe de Guinée, prévue en décembre 2012 et, d'autre part, la coopération entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée. Le Maroc soutient les efforts du Bureau régional et marque sa disposition à contribuer à toute initiative visant à endiguer les menaces sécuritaires présentes en Afrique centrale, aussi bien à travers son soutien aux pays de la région que dans le cadre de la Conférence ministérielle des États africains riverains de l'Atlantique.

Malgré des avancées positives enregistrées pour combattre les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ce groupe continue à déstabiliser et à détruire les vies de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes à travers la région centrafricaine. Nous demeurons confiants et convaincus qu'une étroite coopération des États de la région et la mobilisation résolue de la communauté internationale finiront par faire échec à la stratégie de déstabilisation de la LRA, et ce, dans le respect du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, nous tenons à saluer la mobilisation du BRENUAC pour asseoir une coopération régionale effective au niveau gouvernemental, au niveau des organisations internationales et non gouvernementales et aussi au niveau de la société civile. La protection des civils doit continuer à être au centre de toutes les actions contre la LRA, et les mesures telles que le renforcement et l'extension du réseau de stations de radio régionales à travers les quatre pays touchés par la LRA, sont à encourager. La réussite des processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration et de réconciliation nationale et la traduction en justice des personnes responsables de ces crimes, doivent également continuer à être des priorités des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble.

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de la stratégie régionale élaborée par les Nations Unies pour apporter des réponses à la menace et aux effets des activités de la LRA. Nous avons particulièrement pris note des cinq piliers d'actions stratégiques qui sont envisagés et nous avons noté avec un intérêt particulier l'importance qui est attachée à la question du développement socioéconomique des pays concernés, développement qui est une condition sine qua non pour la paix et la stabilité dans cette sous-région.

Dans ce sens, le Maroc s'engage à continuer à apporter sa coopération aux États de la région, particulièrement à la République centrafricaine et à la République démocratique du Congo, dans les domaines clefs du développement humain, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture ou la formation professionnelle.

Enfin, mon pays est heureux de contribuer, à travers son important contingent à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à la protection des civils, à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la fourniture de services médicaux.

Avant de terminer, je tiens à louer l'excellent travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, et son équipe et à les assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de leur mission. Nous appuyons sans réserve le projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation du Royaume-Uni.

M. Sharifov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence d'avoir convoqué ce débat très important. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, et l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Madeira, pour leurs exposés complets.

Nous nous félicitons des faits encourageants survenus dans la région pendant la période considérée, notamment la tenue d'élections pacifiques, la croissance économique et les efforts visant à promouvoir l'intégration et la coopération régionales. Néanmoins, les menaces transfrontières, le flux d'armes illégales et les activités des groupes armés et des organisations terroristes, en particulier Boko Haram, la montée en puissance de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée, la pauvreté et la traite des personnes continuent de susciter notre préoccupation.

Les incidents de piraterie et de vols à main armée dans le golfe de Guinée ont sensiblement augmenté ces derniers temps, et, de ce fait, c'est dans cette région que se pose le deuxième grand problème de piraterie que connaît le continent africain. Le nombre croissant d'actes de piraterie, conjugué à la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic d'armes, constitue une grave menace à la paix, à la sécurité et au développement économique des États côtiers et de l'arrière-pays dans la région.

Les mesures et les initiatives prises aux niveaux national et régional en vue de mobiliser l'attention de la communauté internationale à l'égard de ce problème et de renforcer la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée sont louables.

L'insécurité dans la région du Sahel continue d'avoir une incidence socioéconomique négative considérable dans plusieurs pays d'Afrique centrale, et il convient de faire preuve de davantage de cohérence et de détermination pour lutter contre ces risques et menaces, réels et potentiels.

Nous trouvons également très préoccupantes les atrocités commises par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), laquelle continue de menacer la stabilité et la sécurité régionales. Elle est responsable de graves violations commises à l'encontre de la population civile – notamment meurtres, mutilations, enlèvements, esclavage sexuel, viols, recrutement et emploi d'enfants soldats, et déplacement de 445 000 personnes. Nous prenons note du travail accompli par les institutions des Nations Unies, notamment par le Programme alimentaire mondial et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour apporter une aide humanitaire à ce groupe vulnérable.

Nous nous félicitons de l'élaboration par l'Organisation d'une stratégie régionale concernant la LRA, avec la contribution du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et du lancement de l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA, conduite par l'Union africaine. Il convient de noter qu'il est absolument nécessaire que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour mettre en œuvre la stratégie et l'Initiative.

Parallèlement, nous soulignons l'importance de renforcer encore la coopération entre tous les pays où sévit la LRA, notamment par le truchement de l'équipe spéciale régionale, pour lutter contre ces menaces régionales communes. À cet égard, nous notons avec satisfaction de l'accord conclu en mars concernant l'échange d'informations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda.

La baisse récente du nombre d'attaques de la LRA s'est traduite par une amélioration de la situation sur le plan de la sécurité régionale. Dans le cadre de cette approche, l'autorité de l'État doit être renforcée dans les zones où sévit la LRA, tout comme les activités de désarmement, démobilisation, réinstallation et réinsertion. En outre, divers programmes de réduction de la pauvreté et de création d'emplois doivent être mis en œuvre par les gouvernements concernés, avec l'aide des donateurs. La réinsertion sociale des déplacés, des personnes enlevées par la LRA et des ex-combattants est également très importante.

Même lorsqu'ils sont couronnés de succès, les efforts nationaux ne peuvent instaurer une normalité globale et garantir une solution complète à moins d'être appuyés par le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale. De ce fait, les initiatives entreprises par les

gouvernements des pays touchés, ainsi que les efforts de l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales, doivent être soutenus énergiquement.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué un débat sur ce sujet si important. Je voudrais pour commencer remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, pour ses exposés très complets sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Je tiens également à remercier l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la question de la LRA, l'Ambassadeur Francisco Madeira, pour sa déclaration très importante devant le Conseil.

La LRA continue de faire peser une lourde menace sur les populations civiles des quatre pays où elle sévit. Il est préoccupant que les attaques contre les civils dans les zones touchées par la LRA ont de nouveau augmenté début 2012 et que plus de 445 000 personnes ont été déplacées ou vivent comme réfugiées du fait des activités de la LRA.

Le Portugal condamne avec force les violations persistantes par la LRA du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, notamment le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, le meurtre et les mutilations, la violence sexuelle et les enlèvements. Nous exhortons vivement la LRA à mettre fin à ces pratiques, à libérer toutes les personnes enlevées, à procéder au désarmement et à la démobilisation de ses éléments, et à se rendre. Nous encourageons également tous les États à coopérer afin d'exécuter les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale concernant les trois dirigeants restants de la LRA afin de les traduire en justice.

La situation actuelle montre clairement que la LRA peut encore avoir un terrible impact sur les populations civiles et continue, de ce fait, de représenter une menace contre la sécurité régionale, alors même que ses effectifs se sont considérablement réduits au fil des années du fait des mesures prises par les gouvernements de la région, avec l'aide de la communauté internationale.

Il est crucial que tous les acteurs ne relâchent pas leur engagement tant que la menace de la LRA n'aura pas été entièrement éliminée. À cet égard, le Portugal se félicite de la stratégie régionale mise au point par le BRENUAC, en coordination avec les acteurs des Nations Unies compétents et l'Union africaine, afin de guider les efforts de l'Organisation, notamment les missions de maintien de la paix dans la région, et des autres parties prenantes qui apportent leur concours aux efforts internationaux dirigés par l'Union africaine, afin de neutraliser la menace posée par la LRA et atténuer l'impact de ses activités dans les quatre pays où elle sévit.

La mise en œuvre de cette stratégie est une mesure fondamentale si l'on veut que l'attention nouvelle portée par la communauté internationale à la LRA pendant l'année écoulée porte des fruits concrets avec la réalisation des cinq objectifs de la stratégie, notamment la mise en œuvre intégrale de l'Initiative régionale de coopération de l'Union africaine.

Nous continuons de trouver encourageant que les quatre pays où sévit la LRA ont confirmé qu'ils étaient disposés à fournir des contingents à l'équipe spéciale régionale et à mettre des locaux à la disposition des diverses composantes de l'Initiative régionale. Nous les incitons à renforcer davantage la coopération régionale afin de pouvoir relever, grâce à un appui accru de la part de la communauté internationale, les défis majeurs qui les attendent s'agissant de la mise en œuvre de l'Initiative, ce qui leur permettra de réussir à appréhender les plus hauts responsables de la LRA, et à améliorer leur coordination tactique, leur échange d'informations et leur planification conjointe.

Parallèlement, il est fondamental que tous les acteurs concernés déploient des efforts résolus en vue de remplir les autres objectifs stratégiques énoncés dans la stratégie régionale. Ces objectifs visent, premièrement, à améliorer la protection des civils; deuxièmement, à élargir les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration à toutes les zones où sévit la LRA; troisièmement, à promouvoir une action humanitaire et de protection de l'enfance coordonnée dans ces zones et quatrièmement, à fournir un appui aux gouvernements touchés par la LRA dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement à long terme afin de leur permettre d'établir l'autorité de l'État sur toute l'étendue de leur territoire.

Je voudrais terminer sur la question de la LRA en soulignant une fois de plus l'importance d'un engagement durable du Conseil de sécurité sur ce dossier. Nous appuyons donc énergiquement l'adoption de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui, qui garantit que le Conseil continuera à suivre attentivement la situation. Le Portugal n'épargnera aucun effort pour continuer à mobiliser la communauté internationale et à améliorer la riposte de l'ONU face à ce fléau.

J'en arrive maintenant au BRENUAC, dont le travail contribuera grandement, nous en sommes sûrs, à renforcer l'action de l'ONU pour la paix et la sécurité en

Afrique centrale. Nous insistons sur l'importance pour le BRENUAC de continuer à travailler en coordination étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur les différents problèmes de sécurité qui ont de lourdes retombées non seulement sur les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, mais aussi sur toute la communauté internationale, notamment la sécurité et le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue, la piraterie dans le golfe de Guinée et les flux illicites d'armes et de combattants.

En ce qui concerne la LRA, grand dénominateur commun aux deux exposés détaillés que nous avons eu l'occasion d'entendre aujourd'hui, nous accueillons favorablement le fait que le BRENUAC aura la responsabilité globale en matière de surveillance de la stratégie régionale sur la LRA et de communication des informations y relatives. Je voudrais conclure en renouvelant notre ferme appui aux efforts novateurs du BRENUAC pour contribuer à prévenir l'apparition de nouveaux conflits, régler les conflits existants par des moyens pacifiques et promouvoir une gouvernance démocratique et responsable dans la sous-région de l'Afrique centrale.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé. Mes remerciements vont également à l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Madeira, pour les informations qu'il nous a transmises à propose de l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA conduite par l'Union africaine.

L'impact humanitaire du fléau que représente la LRA dépasse l'entendement, non pas tant en raison de la taille de la LRA que du fait que ce groupe recourt de manière systématique à la violence, y compris la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, les enlèvements et des attaques effroyables. La LRA a arraché à leur terre des centaines de milliers de civils en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Sa capacité d'opérer au-delà des frontières nationales et de tirer parti de la faiblesse de l'autorité de l'État dans la région souligne la nécessité impérieuse d'une stratégie globale, cohérente et coordonnée.

Il faut mettre un terme à la menace que fait peser la LRA sur la stabilité régionale. Il faut remédier aux conséquences humaines qu'ont les atrocités commises par la LRA. Nous devons accorder une attention particulière à la protection des enfants, car la LRA se livre à des enlèvements brutaux d'enfants, qu'elle utilise comme enfants soldats, porteurs, espions ou esclaves sexuels. En tant que Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, nous allons veiller à ce que le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365) fasse l'objet d'un suivi attentif et donne lieu à des recommandations complètes. Nous réaffirmons qu'une solution durable à la menace posée par la LRA passe à la fois par des efforts militaires, menés dans le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et par des efforts non militaires, notamment des mesures renforcées dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement.

Dans ce contexte, je voudrais d'ailleurs mettre en avant trois éléments.

Premièrement, il incombe en dernier ressort aux Gouvernements de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud de mettre fin à la menace que représente la LRA et de protéger leurs civils. Ils doivent prendre la tête des efforts. Il est indispensable qu'ils fassent preuve d'engagement politique et coopèrent entre eux, au niveau de l'État mais aussi au niveau local et sur le plan militaire. Nous les encourageons donc à faire de la lutte contre le LRA une priorité nationale, à renforcer leur collaboration et à investir toutes les ressources nécessaires dans la mise en œuvre de l'Initiative de l'Union africaine contre la LRA. Nous saluons à cet égard l'appui que les États-Unis fournissent aux pays touchés.

Une réadaptation et une réintégration réussies des ex-combattants de la LRA encourageraient de nouvelles défections. Nous invitons donc les pays de la région à mettre en place des politiques visant à encourager les défections, notamment grâce à des programmes complets de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration (DDRRR), à faire en sorte d'adopter une démarche commune concernant la mise en place d'un cadre juridique relatif au sort à réserver aux ex-combattants de la LRA et aux personnes enlevées par elle qui ont réussi à s'échapper.

Deuxièmement, nous nous félicitons que le Représentant spécial Abou Moussa et l'Envoyé spécial Madeira travaillent en liaison étroite pour appuyer l'initiative de l'Union africaine concernant la LRA. Nous estimons que la participation de l'Union africaine est absolument capitale pour renforcer la coordination, le partage de l'information et la confiance entre les armées des quatre pays touchés par la LRA. Nous encourageons également l'Union africaine à faire de la protection des civils une priorité et à élaborer et

mettre en œuvre une stratégie à cet égard. Tous les efforts militaires entrepris contre la LRA doivent faire passer la protection des civils avant toute autre considération.

Troisièmement, nous apprécions et appuyons vivement la stratégie régionale des Nations Unies pour combattre la menace posée par la LRA. Elle fournit une excellente base pour améliorer les mécanismes transfrontières et la coopération régionale entre les missions dans tous les domaines concernés. Nous félicitons le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) du rôle phare qu'il a joué pour coordonner la stratégie, ainsi que les acteurs du système des Nations Unies pour leurs contributions.

La coopération instaurée entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation au Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour étendre la stratégie régionale de communication de la MONUSCO concernant la LRA illustre bien la coopération accrue déjà en place entre les missions. D'autres efforts sont toutefois nécessaires. Nous encourageons donc la mise en œuvre rapide de la stratégie, ce qui suppose le plein engagement de tous les acteurs du système des Nations Unies et de tous les partenaires externes.

La bonne mise en œuvre de la stratégie sera aussi tributaire du renforcement de l'appui de la communauté internationale. L'Allemagne est déterminée à y contribuer. Outre l'assistance humanitaire que nous fournissons aux communautés touchées par la LRA, nous allons appuyer l'extension à toute la région des instructions permanentes établies par la MONUSCO en matière de DDRRR. Ce projet comportera également un volet d'aide aux efforts visant à encourager les défections parmi les combattants de la LRA. Toutes les activités s'emploieront également à renforcer les capacités des acteurs nationaux, notamment la société civile.

Le suivi, par le BRENUAC, de la stratégie régionale sera très important et doit rester une priorité. Le Conseil de sécurité devrait être informé en conséquence, par un rapport du Secrétaire général, comme cela est suggéré dans le projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation du Royaume-Uni, auquel nous souscrivons d'ailleurs pleinement.

S'agissant enfin du rôle du BRENUAC en général, nous remercions le Représentant spécial, M. Moussa, et toute l'équipe du Bureau régional pour leur contribution à la paix et à la stabilité dans la région de l'Afrique centrale. Nous souscrivons aux priorités présentées dans le rapport du Secrétaire général, notamment les efforts pour renforcer les capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits, le renforcement de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et le soutien à l'action menée sous la conduite de l'Union africaine pour faire face à la menace que représente la LRA. Ces domaines doivent rester au cœur des activités du BRENUAC. Nous nous félicitons de la bonne relation de travail établie entre le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et des initiatives conjointes qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour lutter contre le terrorisme et le flux illicite d'armes dans les deux sous-régions. Étant donné que le BRENUAC dispose de ressources limitées, il reste indispensable qu'il établisse un ordre de priorité pour son programme de travail et se concentre sur des activités précises.

Pour conclure, je voudrais exprimer tout notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général et au BRENUAC et ajouter que nous sommes favorables au renouvellement du mandat du Bureau régional en août.

M. Kandangha-Bariki (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), et à S. E. M. l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial de la Présidence de la Commission de l'Union africaine pour les questions concernant l'Armée de résistance du Seigneur.

Depuis plusieurs années déjà, les pays de l'Afrique centrale se sont investis sans relâche, avec l'appui considérable de la communauté internationale, dans la reconstruction d'une architecture régionale de paix et de sécurité. Cette stratégie n'a pas, certes, apporté à ce jour les résultats escomptés, mais elle a permis de garantir la stabilité d'un certain nombre de pays de la région. À cet égard, mon pays se félicite du climat d'apaisement qui prévaut actuellement dans la plupart des pays concernés et salue les efforts consentis par les gouvernements et les différentes missions des Nations Unies ainsi que tous les partenaires pour atteindre ces résultats.

La tendance actuelle vers l'apaisement, que l'on constate dans plusieurs pays de la région, ne saurait nous empêcher d'exprimer notre profonde préoccupation face à la poursuite des combats dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans le Nord-Kivu, une situation qui constitue une grave menace à la stabilité de la région toute entière. Ces combats qui opposent actuellement les Forces armées de la République démocratique du Congo et le groupe armé dénommé M-23 sapent considérablement tous les efforts consentis ces dernières années en vue de ramener durablement la stabilité dans cette partie de la

République démocratique du Congo. Ils sont également à l'origine de la détérioration inquiétante des relations entre ce pays et le Rwanda. Face à cette situation particulièrement inquiétante, le Togo invite les deux pays à éviter de poser tout acte pouvant conduire à la confrontation directe et à renouer sans délais un dialogue franc et sincère en vue de préserver la paix et la sécurité régionales.

Mon pays estime qu'en vue de faire résolument face à la situation particulière de la République démocratique du Congo, une des solutions reste la réforme du secteur de la sécurité (RSS) qui devrait s'accompagner d'un programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réintégration (DDRRR), les deux processus étant indispensables à la consolidation de la paix et de la sécurité.

Les pays de l'Afrique centrale, mais aussi ceux de l'Afrique de l'Ouest, font face aujourd'hui aux nouvelles menaces à la sécurité que sont la piraterie en mer et les vols à main armée au large du golfe de Guinée ainsi que le trafic des armes légères et autres armes sophistiquées. Ces menaces transversales à la sécurité constituent de graves motifs d'inquiétude et nous interpellent. Elles appellent de notre part une forte mobilisation, des réponses fortes, ainsi qu'une coopération étroite entre les pays des régions touchées.

Le Togo se réjouit de ce que le Conseil de sécurité ait réagi promptement face à cette situation par l'adoption de plusieurs résolutions dont celle du 29 février 2012. L'engagement des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique central à combattre ce fléau devrait se traduire par les décisions qu'ils prendront au cours du sommet régional consacré à la lutte contre la piraterie en mer. Mon pays salue les initiatives du BRENUAC à cet effet et l'invite à assister davantage les États de la région en vue du succès de ce sommet.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ce groupe armé responsable des pires atrocités commises, particulièrement sur les femmes et les enfants, lesquels sont systématiquement séquestrés, forcés à commettre des horreurs, les enfants filles utilisées comme esclaves sexuelles, constitue également une grave menace à la paix et la stabilité de certains pays de l'Afrique centrale et de l'Est, notamment l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan du Sud.

Même si le degré de nuisance de ce groupe terroriste a été considérablement réduit en 2011 en raison des efforts concertés des gouvernements concernés et de la communauté internationale, il n'en demeure pas moins qu'il reste actif dans certaines zones comme la Province Orientale de la République démocratique du Congo où plusieurs attaques meurtrières menées par ce groupe ont été enregistrées ces derniers mois.

Ce climat d'insécurité ne fait qu'aggraver les problèmes humanitaires que connaît la région. On signale l'existence de plus de 445 000 personnes déplacées du fait des activités de la LRA, qui sont exposées à la faim et à la malnutrition. Nous encourageons les pays de la région à travailler avec les organisations humanitaires, en assurant leur sécurité, afin de leur permettre de venir en aide à ces centaines de milliers de déplacés.

Nous nous félicitons de la ferme détermination affichée par les pays affectés à mettre en commun leurs efforts afin de lutter plus efficacement contre la LRA. Le renforcement de leur système d'alerte précoce devrait pouvoir aider à échanger les informations et à agir de façon concertée.

Nous nous réjouissons également de la récente arrestation sur le territoire de la République centrafricaine par les forces armées ougandaises, de Caesar Acellam Otto, un des responsables de la LRA. II s'agit, à n'en point douter, d'une victoire non négligeable dans la traque engagée contre ces combattants. Si le Togo admet qu'une amnistie accordée à un certain nombre de combattants de ce groupe pourrait contribuer au règlement de la question, il estime cependant que les principaux responsables de la LRA ainsi que tous ceux qui sont accusés de crimes graves devraient répondre de leurs actes devant la justice.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la réponse ferme apportée par l'Union africaine dans la lutte contre la LRA, qui a inauguré le 24 mars dernier à Djouba, capitale du Soudan du Sud, la mise sur pied d'une force militaire de 5 000 hommes ayant pour mission de mettre définitivement fin aux activités de ce groupe, y compris de traquer et intercepter son chef, Joseph Kony, recherché par la justice internationale pour ses nombreuses exactions contre des enfants en Afrique centrale.

Les efforts conjugués de l'Union africaine et du BRENUAC, avec le soutien d'acteurs régionaux et internationaux, dans le cadre d'une stratégie régionale de lutte permettront à coup sûr de faire efficacement face à ce défi lancé par la LRA. À cet égard, nous voudrions adresser nos remerciements aux pays et organisations tels que les États-Unis et l'Union Européenne ainsi que tous les partenaires et donateurs qui fournissent actuellement un grand appui logistique et financier dans la lutte contre la LRA. Ma délégation lance par la même occasion un

appel pressant en vue d'une plus grande mobilisation de la communauté internationale pour relever le défi sécuritaire et humanitaire posé par la LRA depuis plusieurs années déjà.

Pour finir, le Togo appuie fortement le projet de déclaration présidentielle qui sera probablement adopté à la fin de la présente séance.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, et l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Madeira, de leurs déclarations de ce matin.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) sévit en Afrique centrale depuis beaucoup trop longtemps. Les États-Unis félicitent le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, et l'ONU de la stratégie globale régionale mise sur pied pour contrer une fois pour toutes la menace de la LRA. Il reste maintenant à voir cette stratégie à l'œuvre, dans les mesures concrètes sur le terrain. Les États-Unis engagent les missions des Nations Unies dans la région à aider à la mettre en œuvre et appellent les autres pays à faire le nécessaire s'agissant des failles et domaines qui restent à améliorer et que l'ONU a mis en exergue.

Les États-Unis, en partenariat avec l'Union africaine et l'ONU, appuient les gouvernements de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud dans les efforts qu'ils déploient pour appréhender Joseph Kony et les principaux commandants de la LRA. Il y a deux mois, le Président Obama a annoncé que les États-Unis continueraient leur déploiement d'un petit nombre de conseillers militaires des États-Unis, qui assistent les forces centrafricaines, congolaises, ougandaises et sud-soudanaises dans la traque de la LRA et la protection des populations locales.

Nous accueillons avec satisfaction les pas importants faits pour affaiblir la LRA et félicitons l'Ouganda de la capture du commandant en chef de la LRA, Caesar Acellam Otto, le mois dernier. Le nombre de personnes que l'on signale avoir été tuées dans des attaques de la LRA est faible par rapport aux années précédentes et la plupart des attaques se concentrent sur le pillage de vivres et de fournitures, ce qui donne à penser que la LRA est réduite à des conditions de survie. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que la LRA a déjà été affaiblie par le passé et qu'elle est réapparue lorsque les pressions exercées contre elle ont diminué. Puisque la majorité des attaques et des enlèvements perpétrés par la LRA se produisent en République démocratique du Congo, les efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour, en coordination avec le Gouvernement congolais, concentrer l'action sur la LRA et aider à protéger les civils, sont particulièrement déterminants. Il faut faire davantage pour que la LRA ne puisse avoir de répit nulle part dans la région. Pour pouvoir être libérés, à l'avenir, de la LRA, il faudra que les gouvernements régionaux collaborent plus solidement et avec une détermination soutenue et nous saluons à cet égard l'initiative de l'Union africaine visant à encourager une coopération accrue.

Les États-Unis estiment que, en sus des pressions militaires, il est absolument essentiel d'encourager et d'aider les membres de la LRA à se rendre, si l'on veut affaiblir l'organisation. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont déjà commencé à étendre les activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration dans toutes les zones touchées par la LRA. Dans les semaines écoulées depuis la capture de Caesar Acellam Otto, quelques combattants de la LRA se sont rendus pacifiquement. Les États-Unis travaillent avec les missions des Nations Unies et les forces militaires dans la région pour communiquer encore plus largement, y compris en distribuant des tracts et par des émissions de radio exhortant les combattants de la LRA à faire défection. Nous nous joignons aux gouvernements régionaux pour appeler ce qui reste des combattants et de ceux qui ont été enlevés par la LRA à se rendre pacifiquement et à réintégrer leurs foyers. Pour contribuer à cet effort, les États-Unis financent des programmes conçus pour répondre aux besoins psychologiques et sociaux des enfants ayant été enlevés et aider à les réunir à leur famille et leur communauté.

Dans l'appui que nous apportons aux efforts de la région pour démanteler la LRA et réinsérer ceux qu'elle a enlevés, nous devons continuer d'appuyer les populations en proie à la menace de la LRA. La stratégie des Nations Unies met à juste titre en exergue la protection des civils et la réponse humanitaire. Les États-Unis financent des programmes pour aider les populations victimes de la LRA à mettre au point des plans de protection et à entrer en contact avec les autres populations également concernées. Nous fournissons également une aide humanitaire ciblée à 240 000 personnes dans toute la région touchée par la LRA.

Au-delà du problème de la LRA, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a toute une série de problèmes épineux à régler. La piraterie et les vols à main armée en mer portent atteinte à la paix et à la sécurité de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Nous notons avec plaisir les progrès enregistrés par le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en

ce qui concerne la demande qui leur a été faite par le Conseil au début de l'année d'apporter leur appui aux États et aux organisations sous-régionales aux fins de la convocation d'un sommet conjoint sur la piraterie et les vols armés en mer dans le golfe de Guinée, et de la mise au point d'une stratégie globale de lutte contre cette menace.

Pour terminer, nous voudrions féliciter les milliers de soldats de la paix, d'observateurs et de travailleurs humanitaires et spécialistes des droits de l'homme de leur dévouement et des sacrifices qu'ils font pour la cause de la paix en Afrique centrale.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abou Moussa, de l'exposé complet et instructif qu'il nous a présenté et je saisis cette occasion pour saluer ses efforts et le dynamisme avec lequel il a assuré la mise en marche des travaux du Bureau. De même, je remercie l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira, de son exposé riche en informations.

L'Afrique centrale a réalisé ces dernières années d'importants progrès au niveau de la consolidation des régimes politiques démocratiques, du renforcement des institutions, de la croissance économique et de la mise en place de mécanismes de coopération permettant d'apporter des réponses coordonnées aux différents problèmes transfrontaliers qui se posent aux États qui composent la sous-région. Il y a lieu de se féliciter tout particulièrement de ce que trois pays d'Afrique centrale aient engagé des processus électoraux, que le taux de croissance économique moyen pour 2011 ait atteint 5,2 % et que l'on prévoie qu'en 2012 il atteigne un taux encore supérieur. De même, il convient de mettre en relief le dynamisme des débats nationaux autour des réformes des systèmes politiques, électoraux, économiques et des droits de l'homme.

Nonobstant ces progrès, il est nécessaire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2012/421), d'appuyer les autorités nationales pour que soient mises en place des formules permettant le développement et le renforcement des institutions et des capacités nationales et régionales, et les préparer à faire face aux différentes questions susceptibles de mettre en danger la sécurité et la stabilité des pays et de l'ensemble de la région.

À cet égard, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a un rôle notable à jouer dans la formulation de démarches régionales destinées à aider la région d'Afrique centrale à faire face aux problèmes de sécurité qu'elle connaît. À cette fin, l'appui et l'étroite coordination de l'ensemble du système des Nations Unies importent au plus haut point si l'on veut que l'objectif « Unis dans l'action » puisse être réalisé. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a un rôle très important à jouer en canalisant et promouvant le dialogue et l'interaction entre la sous-région et le système des Nations Unies.

Les questions électorales, les systèmes de protection des droits de l'homme, la criminalité transnationale organisée, sous ses différentes formes, la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée, ou encore le trafic d'armes légères et de petit calibre sont des domaines prioritaires au sujet desquels le Bureau doit continuer de galvaniser l'attention et la coordination des différents organismes et programmes des Nations Unies, et la communauté internationale en général, dans le but de favoriser une démarche fondée sur la coopération et le renforcement des capacités nationales et sous-régionales.

Si des progrès ont été obtenus dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur, ce groupe demeure une grave menace à la sécurité des pays de la région, et ses activités restent lourdes de conséquences humanitaires pour la population. Les violations graves du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme sont le trait principal qui définit et caractérise l'action de l'un des pires groupes armés qu'ait connu l'histoire.

Nous nous félicitons des mesures prises par la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et l'Ouganda. Nous nous félicitons vivement de l'appui et la coopération apportés par l'Union africaine en la personne de son Envoyé spécial, Francisco Caetano José Madeira, par les États-Unis et l'Union européenne en vue de régler les problèmes que pose l'Armée de résistance du Seigneur.

De même, nous prenons note avec satisfaction de l'élaboration de la stratégie régionale des Nations Unies pour faire face à la menace et aux effets des activités de l'Armée de résistance du Seigneur, qui est un instrument fondamental chargé de guider l'action de l'ONU dans le cadre de l'appui à l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA conduite par l'Union africaine. Il importe à présent de mettre en œuvre cette stratégie de manière durable et globale, en accordant la même importance à toutes ses composantes. Pour obtenir des victoires définitives et durables contre l'Armée de résistance du Seigneur, il faut un engagement politique à long terme, l'apport de ressources suffisantes et

une coordination efficace de tous les acteurs concernés dans l'optique d'atteindre des objectifs quantifiables et réalisables.

Il convient d'accorder une attention particulière à la nécessité d'améliorer les conditions de vie précaires de la population dans les zones touchées par la présence de l'Armée de résistance du Seigneur. Il importe de mettre en œuvre des programmes de développement économique dynamiques pour améliorer les indicateurs sociaux et économiques et permettre à la population de vivre dans des conditions propices à son bien-être.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle élaboré sur la question.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Représentant spécial, M. Abou Moussa, de son exposé et des efforts précieux qu'il déploie à la tête du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la question de l'Armée de résistance du Seigneur, l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira, pour sa déclaration.

Le rapport du Secrétaire général sur les activités du BRENUAC et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/421) énonce plusieurs problèmes qui se posent dans la sous-région, notamment les conditions de sécurité précaires, la prolifération des armes, la menace de la criminalité transatlantique, la question de la piraterie dans le golfe de Guinée, et les menaces posées par le terrorisme et les activités des groupes armés, notamment l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Comme le souligne le rapport, ces problèmes sont exacerbés par l'afflux d'armes illégales et de combattants dans la région, qui sont des répercussions de la crise libyenne. La lutte contre ces problèmes transversaux exige un renforcement de la collaboration et de la coordination aux niveaux régional et sous-régional.

Dans ce contexte, le BRENUAC continue de jouer un rôle important dans le cadre de l'action en faveur de la paix et de la stabilité dans la sous-région au moyen d'initiatives de médiation et de bons offices, car il permet au système des Nations Unies de lutter de manière cohérente et coordonnée contre les problèmes qui touchent la sous-région et de renforcer la capacité des organisations sous-régionales à lutter contre les problèmes liés à la paix et à la sécurité régionales.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant d'attaques menées par la LRA contre des civils et par les déplacements de population qui en résultent en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. La menace que pose la LRA exige une action régionale et internationale coordonnée qui repose sur une approche globale visant non seulement à éliminer et traduire en justice les dirigeants restants de la LRA, mais également à renforcer les capacités nationales des pays concernés et à répondre aux besoins de développement à long terme des zones touchées par la LRA.

À cet égard, nous nous félicitons de l'élaboration par le BRENUAC, en collaboration avec les parties prenantes concernées, de la stratégie régionale des Nations Unies pour faire face à la menace et aux effets des activités de la LRA. Nous espérons que cette stratégie constituera une base solide pour une action globale contre la menace que pose la LRA. Nous nous félicitons par ailleurs du lancement de l'Initiative régionale de coopération concernant la LRA conduite par l'Union africaine et du fait que les pays touchés par la LRA se sont engagés à fournir des contingents à l'équipe spéciale régionale créée dans le cadre de l'Initiative.

Pour une bonne mise en œuvre de l'Initiative, il faut que les ressources suffisantes soient disponibles en temps voulu et que les militaires soient dotés des moyens requis dans les pays touchés par la LRA. La communauté internationale doit fournir les ressources nécessaires pour favoriser la mise en œuvre de l'Initiative, conformément aux priorités identifiées par l'Union africaine et au principe de la prise en main nationale.

Le Pakistan continuera d'appuyer tous les efforts déployés en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Afrique centrale et pour lutter contre la menace posée par la LRA dans la sous-région.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Moussa et M. Madeira de leurs exposés.

Nous partageons les analyses et les conclusions contenues dans les rapports du Secrétaire général (S/2012/365 et S/2012/421). Nous notons que des progrès ont été réalisés dans la consolidation des processus démocratiques dans un certain nombre d'États dans la sous-région, notamment l'organisation d'élections pacifiques et le transfert ordonné du pouvoir. Nous saluons également les efforts entrepris par les pays d'Afrique centrale pour promouvoir l'intégration régionale et la coopération transfrontalière.

Les activités des groupes armés et le flux ininterrompu d'armes et de combattants, conséquence négative de la crise libyenne, continuent de représenter une grave menace pour la paix et la stabilité. À cet égard, nous attachons une grande importance aux efforts visant à renforcer la sécurité dans les pays de la sous-région, y compris la signature de la Convention de Kinshasa pour le contrôle des armes légères

et de petit calibre. Tout aussi importantes sont les mesures prises par les États du golfe de Guinée pour lutter contre la piraterie armée dans les eaux côtières, notamment les préparatifs en vue d'un sommet régional sur cette question, auquel participeront toutes les parties intéressées.

Nous sommes préoccupés par l'intensification des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Rien qu'au cours du premier trimestre de cette année, plus de 50 attaques contre des civils ont été signalées. À cause des pillages, il y a encore environ 450 000 réfugiés et déplacés en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Les activités de ce groupe constituent un important facteur de déstabilisation sur le plan militaire, politique et humanitaire dans les zones touchées, et sapent les efforts de relèvement entrepris après les conflits.

Nous préconisons une approche globale pour traiter de cette question, ce qui exigera la mise en œuvre de mesures militaires, politiques, socioéconomiques et humanitaires et de sensibilisation. Une telle approche nous permettrait d'éliminer les conditions qui favorisent les activités de la LRA, notamment en renforçant les institutions publiques et en réduisant la pauvreté et le chômage de masse. Nous estimons qu'il faut prendre des mesures pour étendre l'autorité de l'État dans les régions éloignées et assurer leur développement socioéconomique durable. Par ailleurs, nous estimons tout aussi urgent de mettre en œuvre progressivement les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des ex-combattants et de renforcer et réformer le secteur de la sécurité.

Nous nous félicitons de la coopération croissante entre les États de la sous-région et les organisations régionales et internationales et les autres parties qui participent à la lutte contre ce groupe. Nous prenons acte du lancement officiel, au printemps de 2012, d'une initiative à cette fin par l'Union africaine, qui prévoit, entre autres choses, la constitution d'une force opérationnelle composée de 5 000 soldats de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du Soudan du Sud et de l'Ouganda.

À notre avis, la stratégie régionale des Nations Unies de lutte contre la LRA, mise au point par le Conseil par l'intermédiaire du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires, permettra d'améliorer la coordination des efforts collectifs dans ce domaine. Ce document, que nous jugeons solide, énonce toute une série de buts interdépendants, d'objectifs et d'activités en vue de lutter contre cette milice et d'éliminer les effets de ses activités criminelles dans les pays de la sous-région.

Nous notons la contribution du BRENUAC aux efforts collectifs de lutte contre la LRA et son rôle vital s'agissant de prévenir les conflits, d'assurer la paix et la sécurité, de consolider la paix et de renforcer la coordination de l'action des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales en Afrique centrale.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier M. Abou Moussa de son exposé instructif sur les travaux de son bureau et de son rapport sur les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Nous remercions également l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira pour les informations très utiles qu'il nous a fournies.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour faciliter les initiatives régionales et coordonner les activités des entités des Nations Unies visant à prévenir les conflits et à consolider la paix dans la région de l'Afrique centrale. Le BRENUAC a un rôle important à jouer à cet égard. Nous saluons la détermination du BRENUAC à travailler en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest(UNOWA) en vue de résoudre les problèmes de sécurité auxquels ces deux sous-régions sont confrontées. Les efforts conjoints du BRENUAC et de l'UNOWA seront indispensables pour faire face aux répercussions négatives du conflit libyen en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et à l'insécurité qui règne dans la région du Sahel. Nous exhortons le BRENUAC à poursuivre ses efforts pour améliorer la coordination entre les missions des Nations Unies à l'œuvre dans la région et promouvoir la coopération avec les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine.

En ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur, bien entendu, ma délégation demeure préoccupée par les effets dévastateurs de ce groupe armé et de ses activités actuelles dans les zones où elle sévit. La brutalité de ses activités continue de faire peser une menace sur des milliers de civils innocents, y compris des femmes et des enfants.

Voilà pourquoi nous appuyons la stratégie régionale présentée par le BRENUAC, en collaboration avec l'Union africaine, en vue de lutter contre les activités de l'Armée de résistance du Seigneur, améliorer les efforts de promotion de la protection des civils, mettre en place des mécanismes de promotion d'une action humanitaire et de protection de l'enfance dans toutes les zones touchées, et fournir un appui

aux gouvernements touchés par ce groupe rebelle. Nous prions les autorités de chacun des pays concernés d'appuyer cette stratégie et de coopérer en vue de sa mise en œuvre, dans l'intérêt de leurs populations qui souffrent depuis des décennies du fléau des activités de ce groupe armé.

Une fois encore, nous condamnons avec force les violations qui ont été commises et qui, malheureusement, continuent d'être commises par l'Armée de résistance du Seigneur, et nous exprimons toute notre solidarité aux victimes. Le Guatemala compte lui aussi parmi les victimes directes des attaques perpétrées par ce groupe armé. En janvier 2006, huit agents du maintien de la paix guatémaltèques déployés en République démocratique du Congo ont perdu la vie dans le parc national de Garamba, victimes d'une embuscade tendue par des membres de l'Armée de résistance du Seigneur. Nous espérons toujours que les responsables de ces actes auront un jour à rendre des comptes devant la justice. C'est pourquoi nous appelons à l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale à l'encontre des trois responsables restants de la LRA, accusés, entre autres choses, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous encourageons tous les États à coopérer avec la Cour afin d'exécuter ces mandats et de traduire les responsables de ces atrocités devant la justice.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté aujourd'hui.

M. Briens (France) : Je remercie le Secrétaire général pour ses rapports (S/2012/365 et S/2012/421) et pour l'élaboration de la stratégie régionale concernant l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21).

Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa, ainsi que l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la question de la LRA, l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira, pour leurs exposés.

Les initiatives déployées jusqu'à présent par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) témoignent du dynamisme de ce bureau récemment créé. De nombreux défis politiques et sécuritaires demeurent en Afrique centrale et nécessitent une mise en commun des efforts de l'ensemble des acteurs. Nous saluons les efforts déployés par le BRENUAC pour y parvenir.

La lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée est ainsi un sujet de préoccupation pour le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la tenue prochaine, grâce au soutien du BRENUAC, du sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée. La tenue de ce sommet, conformément à la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 2039 (2012), permettra aux participants d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie.

Les efforts pour lutter contre toute forme de criminalité organisée transfrontalière doivent pareillement être poursuivis et nous saluons à ce titre la signature entre le BRENUAC et la Communauté économique des États d'Afrique centrale, d'un cadre de coopération définissant des thèmes prioritaires de partenariat, tels que la gouvernance politique ou la lutte contre la prolifération des armes.

S'agissant du soutien à la démocratie dans la région, nous réaffirmons la nécessité de la tenue d'élections libres et transparentes pour l'établissement d'une paix durable en Afrique et nous encourageons le BRENUAC à continuer d'appuyer les efforts nationaux en la matière.

Parmi les défis de paix et de sécurité en Afrique centrale, l'Armée de résistance du Seigneur reste un sujet de préoccupation majeur. Nous remercions le BRENUAC pour l'élaboration de la stratégie régionale des Nations Unies. Elle complète les dispositifs existants au travers d'objectifs et de mesures concrets et permettra de renforcer la cohérence et la coordination des activités des Nations Unies et des autres acteurs.

Face à la persistance de la menace, qui a été rappelée par de nombreux orateurs, les efforts déployés jusqu'à présent méritent d'être poursuivis et consolidés, de façon coordonnée. Sur le plan de la sécurité, notre priorité doit être d'assurer la protection des civils et nous soutenons les multiples initiatives des partenaires sur le terrain pour mettre en place des mécanismes d'alerte efficaces.

Nous renouvelons également notre plein soutien au travail réalisé par les troupes de nos partenaires d'Afrique centrale. Nous encourageons par ailleurs la défection des rebelles. À cet égard, les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration existants doivent être étendus à l'ensemble des zones touchées. Un accent particulier devrait être porté sur la réintégration, avec la mise en place de structures d'accueil adaptées. Nous soutenons la proposition de la stratégie selon laquelle les bureaux et les missions des Nations Unies doivent développer une approche commune des processus en la matière et mettre en place des procédures standard pour l'accueil des enfants anciennement enrôlés.

Dans le même temps, les efforts en cours pour arrêter et traduire en justice les principaux dirigeants de

l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), dont Joseph Kony, doivent être poursuivis et nous encourageons les États concernés à renforcer leur collaboration avec la Cour pénale internationale à cet égard.

La France soutient l'ensemble de ces efforts au travers de sa contribution à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, qui a approuvé l'octroi de 1,2 million d'euros à l'Union africaine à la fin de l'année 2011. La France soutient également à titre bilatéral les États affectés par la LRA en coopérant par exemple de façon significative et continue avec la République centrafricaine sur le volet militaire, en appuyant notamment le renforcement des capacités des Forces armées centrafricaines. Elle fournit aussi dans les quatre pays concernés une assistance humanitaire aux populations touchées par les attaques et mène des programmes de réintégration socioéconomique à l'intention des enfants soldats.

Pour conclure, nous encourageons les États affectés par la LRA, qui ont un rôle de premier plan à jouer, à maintenir leurs efforts avec détermination. Nous nous tenons à leurs côtés. Nous ne devons pas relâcher nos efforts afin de mettre fin durablement à la menace de la LRA et de soulager les populations civiles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Actuellement, le climat politique général en Afrique centrale est stable. Le développement économique a porté des fruits et les pays de la région poursuivent leur processus d'intégration. La Chine estime que c'est une évolution dont il y a lieu de se féliciter.

Nous notons dans le même temps que les efforts visant à instaurer une paix et un développement durables en Afrique centrale continuent de se heurter à de nombreux obstacles, parmi lesquels une assise économique fragile et une criminalité transnationale organisée très active, ce qui met sérieusement en péril la stabilité sociale. La crise libyenne, notamment, a entraîné une prolifération des armes dans la région du Sahel du fait de la contrebande d'armes, ce qui menace la paix et la sécurité de certains pays de la région. Pour la Chine, c'est une source de grande préoccupation.

La Chine espère que la communauté internationale accordera une attention accrue à l'Afrique centrale et lui apportera une aide efficace, et nous sommes disposés à continuer de jouer un rôle actif et constructif à cet égard.

La Chine condamne fermement l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui continue de se déplacer sur le territoire de nombreux pays, où elle provoque instabilité et dommages. Nous sommes très préoccupés par les problèmes humanitaires causés par les activités de la LRA. Nous appuyons les pays de la région dans leurs efforts pour lutter contre la LRA. Nous nous félicitons de l'Initiative régionale de coopération conduite par l'Union africaine et apprécions les mérites de la stratégie régionale formulée par l'ONU pour lutter contre la LRA. Nous espérons que les divers acteurs de la communauté internationale amélioreront leur communication, coordonneront leurs actions et garantiront l'apport de ressources suffisantes pour assurer la mise en œuvre efficace de l'Initiative et de la stratégie.

La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts consentis par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour maintenir la paix et la sécurité régionales dans cette zone et nous continuerons d'appuyer le travail du BRENUAC et du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Moussa.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration de son président, faite au nom des membres du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité approuvent la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/18.

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Doubane (République centrafricaine) : Monsieur le Président, puisque c'est la seconde fois que je prends la parole devant le Conseil en ce mois de juin, je voudrais saluer la maestria avec laquelle vous assumez votre responsabilité.

La présentation du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) (S/2012/421) offre à nouveau à la délégation centrafricaine, que je conduis, l'occasion en premier lieu, de féliciter le Secrétaire général pour la clarté et la concision avec lesquelles il peint la situation en Afrique centrale et, en second lieu, de remercier son représentant spécial, M. Abou Moussa, pour l'abnégation avec laquelle il conduit sa mission dans cette sous-région. J'associe également à cette gratitude

M. Francisco Madeira, Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine, qui, lui aussi, se dépense sans compter pour l'éradication de la gangrène LRA dans les pays victimes des exactions de cette horde de bandits et criminels. Enfin, je voudrais féliciter M. Guélengdouksia Ouaidou pour sa nomination en qualité de Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le partenaire dans la sous-région.

La République centrafricaine intervient aujourd'hui devant le Conseil pour délivrer un message en sa triple qualité : d'abord, en tant que pays victime de la LRA; deuxièmement, en tant que pays fragile de la sous-région en proie à une insécurité de plus en plus croissante; et troisièmement, en tant que membre de la communauté internationale pour amener cette dernière à s'intéresser davantage à ce qui se passe dans cette sous-région.

La LRA, depuis 2008, tue, vole, pille, viole et enrôle des enfants, des femmes et des hommes dans l'est, le sud-est et le nord-est de la République centrafricaine, mon pays. Nous rappelons à nouveau que, non frontaliers avec l'Ouganda, n'ayant en partage aucune histoire commune avec cet État frère, les Centrafricains s'interrogent et s'interrogeront encore sur le mobile réel de cette agression. À titre d'illustration et pour la seule année 2012, la LRA a commis 20 attaques, tué et enlevé de nombreuses personnes, fait 20 400 déplacés et 5 000 réfugiés, et empêché 3 000 enfants d'être scolarisés, le tout couronné par un tissu socioéconomique complètement déstructuré.

En clair, cette zone où sévit déjà une vie précaire dans une région déjà pauvre est durablement déstabilisée. Ce qui complexifie les secours et autres interventions humanitaires à destination des victimes et des populations locales accueillantes. Aujourd'hui, le grand souhait du peuple exaspéré reste de voir éradiqué ce fléau afin que revienne, définitivement, la paix, prélude au développement.

M. Koni et sa horde de barbares doivent être neutralisés, arrêtés et jugés pour leurs innombrables et innommables crimes perpétrés sur de paisibles citoyens. Ceci permettra la libération de nos enfants, dont la place se trouve dans leur famille, à l'école ou sur les aires de jeu.

Je voudrais saisir l'occasion que nous offre cette tribune pour répondre aux multiples courriers qui nous parviennent d'écoliers du monde entier, attirant l'attention du Gouvernement de la République centrafricaine sur le sujet préoccupant des enfants enlevés en zones de conflit, en particulier celles où sévit la LRA. Nous affirmons ici et ce jour - et cela conforte la position exprimée par l'Allemagne -, que leur vœu est déjà pris en compte et que nous ne ménagerons aucun effort afin que le Gouvernement, les organisations internationales, particulièrement l'ONU, l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge, travaillent ensemble et en collaboration pour palier cette carence, car, nous le redisons, la place des enfants est dans leur famille, à l'école ou sur les aires de jeu.

Ainsi, les femmes, pilier de notre société, libérées du joug de la servitude sexuelle auxquelles elles sont astreintes, pourraient également rejoindre leur famille.

C'est fortes de ces souhaits que les plus hautes autorités de mon pays ne ménagent aucun effort pour venir à bout de cette cruelle rébellion aux côtés des forces de défense et de sécurité de la sous-région, le tout d'une manière coordonnée.

C'est le lieu à nouveau de témoigner la reconnaissance de l'ensemble des Centrafricains à l'ONU, à l'Union Africaine, à la CEEAC, à l'Union européenne, à la France et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique dont les conseillers militaires participent activement, à nos côtés sur le terrain, à cette traque. Nous n'oublions pas non plus les organismes du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales qui, chaque jour, œuvrent en faveur des populations locales, des déplacés, des réfugiés et autres victimes.

Dans cette sous-région à difficultés et dans un monde où plusieurs périls frappent à ses portes, il ne serait pas vain de s'intéresser à cette partie de l'Afrique, que la géographie a façonnée en forme de revolver et dont la gâchette se situe malheureusement au cœur du continent. Accompagner le processus de paix et stabiliser les États de la sous-région, c'est contracter une assurance-vie pour la stabilité du continent. Appuyer les efforts de cette sous-région, c'est asseoir les bases d'un développement holistique et durable.

La LRA est un mouvement terroriste. Actrice des crimes transfrontaliers, elle freine le développement. Et c'est pour toutes ces raisons qu'il faut la combattre. M. Koni et ses hommes sont de vils criminels et il ne peut y avoir de tolérance à leur égard. C'est pour cette raison que nous appelons de nos vœux et plaidons pour une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale afin de mettre un terme à cette imposture, véritable affront à notre monde civilisé.

Pour conclure, l'Afrique centrale et mon pays, en particulier, veulent et recherchent la paix pour se bâtir. L'engagement du Conseil à nos côtés est utile et plus que nécessaire parce que répondant parfaitement aux attentes et objectifs de l'Organisation que nous avons en partage.

Le Président (*parle en chinois*) : Nous sommes parvenus à la fin des travaux du Conseil pour ce mois. Au nom de la délégation chinoise, je tiens à remercier tous les membres du Conseil, en particulier mes collègues représentants permanents et représentants permanents adjoints et leurs équipes. Je remercie également le secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'il nous a fourni pour faciliter notre travail. Nous avons eu un mois très chargé. Nous sommes parvenus au consensus sur des questions très importantes. Sans l'appui des délégations et le dur labeur des membres du Secrétariat, notamment les interprètes, les traducteurs, les préposés aux salles de conférence et les ingénieurs du son, nous n'aurions pas pu achever nos travaux à nous seuls.

Au nom de la délégation chinoise, qui clôture ainsi sa présidence, je souhaite d'ores et déjà un mois de juillet couronné de succès à la délégation colombienne.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.